



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

L'utilisation du Service Civique dans les clubs de football



SOMMAIRE

01

Le Service Civique,
qu'est-ce que c'est ?

02

Le Service Civique
et la F.F.F

03

Le Service Civique
dans les clubs de
football

04

Les autres dispositifs
à destination des
clubs de football

05

Questions / Réponses

Présentation des intervenants

Nicolas EYEGHE-MINKO

Formation et relations avec les territoires
Institut de Formation de Football

Kévin MORLIGHEM

Accompagnement des clubs
Ligue du Football Amateur



CFA DES MÉTIERS
DU FOOTBALL



01



Le Service Civique, qu'est-ce que c'est ?

1. Le Service Civique, qu'est ce que c'est ?

- Pour des jeunes en quête d'utilité sociale, en décrochage/raccrochage, en recherche...
- De 16 à 25 ans (30 ans handicap), sur le seul critère de la motivation
- Pour réaliser une mission d'intérêt général, plus utile à la société qu'à la structure d'accueil, contribuant à renforcer la cohésion sociale et à valoriser le rôle positif des jeunes
- Après de structures disposant d'un agrément de Service Civique (ou passant par un tiers agréé)
- Souhaitant accueillir et accompagner un volontaire pour 6 mois minimum (8 mois en moyenne)
- Dans l'expérience d'une citoyenneté active



**En défendant
le sport pour tous,
je marque des points
pour mon avenir.**

Vous avez entre 16 et 25* ans ?
Découvrez le pouvoir d'être utile.

* 30 ans pour les jeunes en situation de handicap



Trouvez votre mission sur
SERVICE-CIVIQUE
.GOUV.FR



1. Le Service Civique, qu'est ce que c'est ?



Structure d'accueil

- 1 tuteur attitré formé au SC
- Accompagnement à la mission
- Organisation de la formation obligatoire du volontaire (FCC + PSC1)
- Accompagnement au projet d'avenir
- Versement de 107,58 €/mois prestation de subsistance
- Reçoit une aide d'Etat de 100€/mois de mission pour soutenir le tutorat



Un cadre de mission

- Contrat d'engagement, pas un contrat de travail
- Une relation de collaboration et de subordination
- 24 heures mini/ semaine (30h en moyenne)



Un.e jeune volontaire

- 107,58 €/mois versée par le club de prestation de subsistance
- 473,04€ /mois d'indemnité versée par l'Etat
- Valorisé au titre de la retraite
- Reconnu par les universités et les recruteurs

02



Le Service Civique et la F.F.F.



2. Le Service Civique et la F.F.F.

- Un agrément national pour les Ligues et les Districts
- Un agrément national qui intègre 6 missions en lien avec la politique fédérale :
 - Développement du Football pour tous grâce au Foot Loisir
 - Déploiement du Programme Educatif Fédéral
 - Développement du Football Féminin
 - Déploiement de dispositif Puissance Foot (accompagnement scolaire)
 - Développement du dispositif Foot à l'école
 - Organisation de grands évènements



03



Le Service Civique dans les clubs de Football

3. Le Service Civique dans les clubs de football

Comment obtenir un Service Civique (vers qui se tourner) ?

- Demander son propre agrément de Service Civique à la DDSC-PP
- Se faire accompagner par une structure tierce déjà agréée au Service Civique proposant de mettre des volontaires à disposition (District/Ligue, CDOS, Ufolep, Mission locale)

Quelles missions pour les volontaires ?

- Mission d'intérêt général
- Seules sont possibles les missions agréées
- Principe de non-substitution à l'emploi et principe d'accessibilité à tous



PLAN DE RELANCE



**+ 100 000 volontaires
Service Civique en 2020-2021**

Des causes prioritaires pour l'Agence du Service Civique :

1. Solidarité intergénérationnelle
2. Egalité F/H
3. Transition écologique
4. Lutte contre le décrochage scolaire
5. Société inclusive

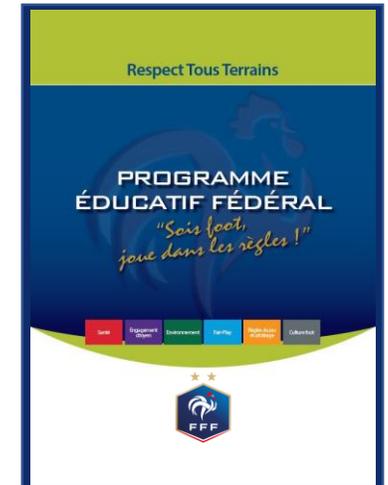


3. Le Service Civique dans les clubs de football

Les exemples de mission pour les jeunes volontaires dans les clubs de Football

- Le développement du projet éducatif du club avec l'activation du Programme Educatif Fédéral
- L'accueil d'un public féminin au sein du club (pratiquantes/dirigeantes/éducatrices/arbitres)
- La promotion du sport pour tous et du sport santé avec le développement du Football Loisir

=> financement de 100 000 missions de Service Civique supplémentaires en 2020-2021 dans le cadre du Plan de relance



**FOOT
LOISIR**



3. Le Service Civique dans les clubs de football

En confinement

Un maintien des contrats

- Pas de rupture de contrat, maintien de tous les engagements y compris financiers : tutorat, aide financière au club, indemnité des jeunes.

Une adaptation des missions

- Une mission adaptée en tout ou partie en distanciel pour lutter contre la propagation du virus
- Des contenus de missions pouvant évoluer pour répondre aux besoins sociaux et confirmer le pouvoir d'être utile des volontaires et des structures agréés au Service Civique

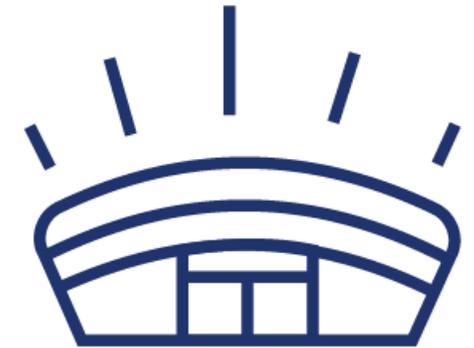
Des contrats qui peuvent débiter même à distance

=> Pour tout aménagement, des avenants aux contrats à formaliser sur

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/avenant-relatif-au-deroulement-d-une-mission-de-se>



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous



3. Le Service Civique dans les clubs de football

En confinement

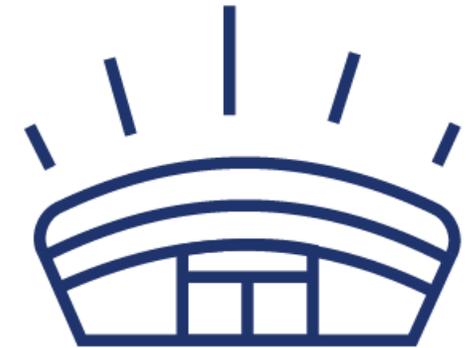
Des idées de missions adaptées : lutter contre la propagation du virus et être utile socialement

► **Mission d'aide aux plus démunis, aux plus fragiles, aux plus éloignés**

- Distribution et banque alimentaire (en veillant aux respects des consignes sanitaires) ;
- Solidarité aux licenciés de votre club : aide aux courses, courses mutualisées, livraison de courses à domicile ;
- Aide aux familles en difficulté via des visites virtuelles et appels réguliers, accompagnement à la bonne compréhension et application des gestes barrières ;



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous



04



Les autres dispositifs à destination des clubs

4. Les autres dispositifs à destination des clubs

- Présentation du plan de relance
- Présentation du Plan « #1 jeune – 1 solution »
- Présentation du dispositif porté par la DRJSCS
- ZOOM sur le dispositif « Apprentissage »
- Un parcours structurant
- Présentation des autres dispositifs de professionnalisation



4. Les autres dispositifs à destination des clubs



3 Piliers – 100 Milliards €

1. Ecologie
2. Compétitivité
3. Cohésion 🔍

🔍 COHESION

1. Sauvegarde de l'emploi
2. Handicap
3. Jeunes 🔍
4. Formation professionnelle

🔍 UN PLAN DEDIE A LA JEUNESSE

Le 23 juillet 2020

#1JEUNE1SOLUTION

Circulaire du 18 septembre 2020 relative au déploiement du plan
« # 1 jeune, & solution »

Dimension territoriale
Etat/Région avec construction d'objectifs territoriaux partagés

Projet apprentissage DRJSCS Occitanie
Charte QPV

Objectifs : Répondre aux conséquences économiques de la crise sanitaire pour faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes, les orienter et les former et les accompagner

4. Les autres dispositifs à destination des clubs

Un plan gouvernemental sans précédent : #1JEUNE1SOLUTION

Il s'agit d'un plan :

- Conjoncturel face à une crise exceptionnelle - annoncé le 23 juillet 2020, Le plan est d'application immédiate avec des impacts en 2020 et 2021
- Massif (6,5 milliards € au plan national)
- Concerté entre ministères et partenaires sociaux, associations de jeunes, associations de représentation des élus locaux et les entreprises
- Présentant un éventail de solutions adaptées aux besoins des jeunes.



#1JEUNE1SOLUTION

Au sortir de la crise de la Covid-19, accompagner les 16-25 ans pour construire leur avenir

23 juillet 2020



4. Les autres dispositifs à destination des clubs

#1JEUNE1SOLUTION - Présentation

1. Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- ❖ Un coup de pouce pour accélérer l'embauche
- ❖ Une prime pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation
- ❖ Des missions d'utilité sociale pour les jeunes en quête de sens
➔ **100 000 Services Civiques supplémentaires**



#1JEUNE1SOLUTION

6,5 milliard d'€ pour aider les jeunes

4. Les autres dispositifs à destination des clubs

#1JEUNE1SOLUTION - Présentation

2. Orienter et former 200.000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir

- ❖ De nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir (PIC)
- ❖ Des formations qualifiantes pour répondre aux besoins du secteur du soin et de la santé
- ❖ Des formations numériques à portée de tous
- ❖ Des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans
- ❖ Des places de formation supplémentaires pour les lycéens et étudiants



#1JEUNE1SOLUTION

6,5 milliard d'€ pour aider les jeunes



4. Les autres dispositifs à destination des clubs

#1JEUNE1SOLUTION - Présentation

3. Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300.000 parcours d'insertion sur mesure

- ❖ Un renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi (PEC - CIE)
- ❖ Une augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (GJ + PCAEA)
- ❖ Un accompagnement intensif des jeunes (AIJ) mis en place par pôle emploi
- ❖ 3000 places « Sésame », un accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'Animation



#1JEUNE1SOLUTION

6,5 milliard d'€ pour aider les jeunes



4. Les autres dispositifs à destination des clubs

Présentation du dispositif porté par la DRJSCS

Un dispositif dynamique – Des entrées et sorties permanentes – Une mixité des publics

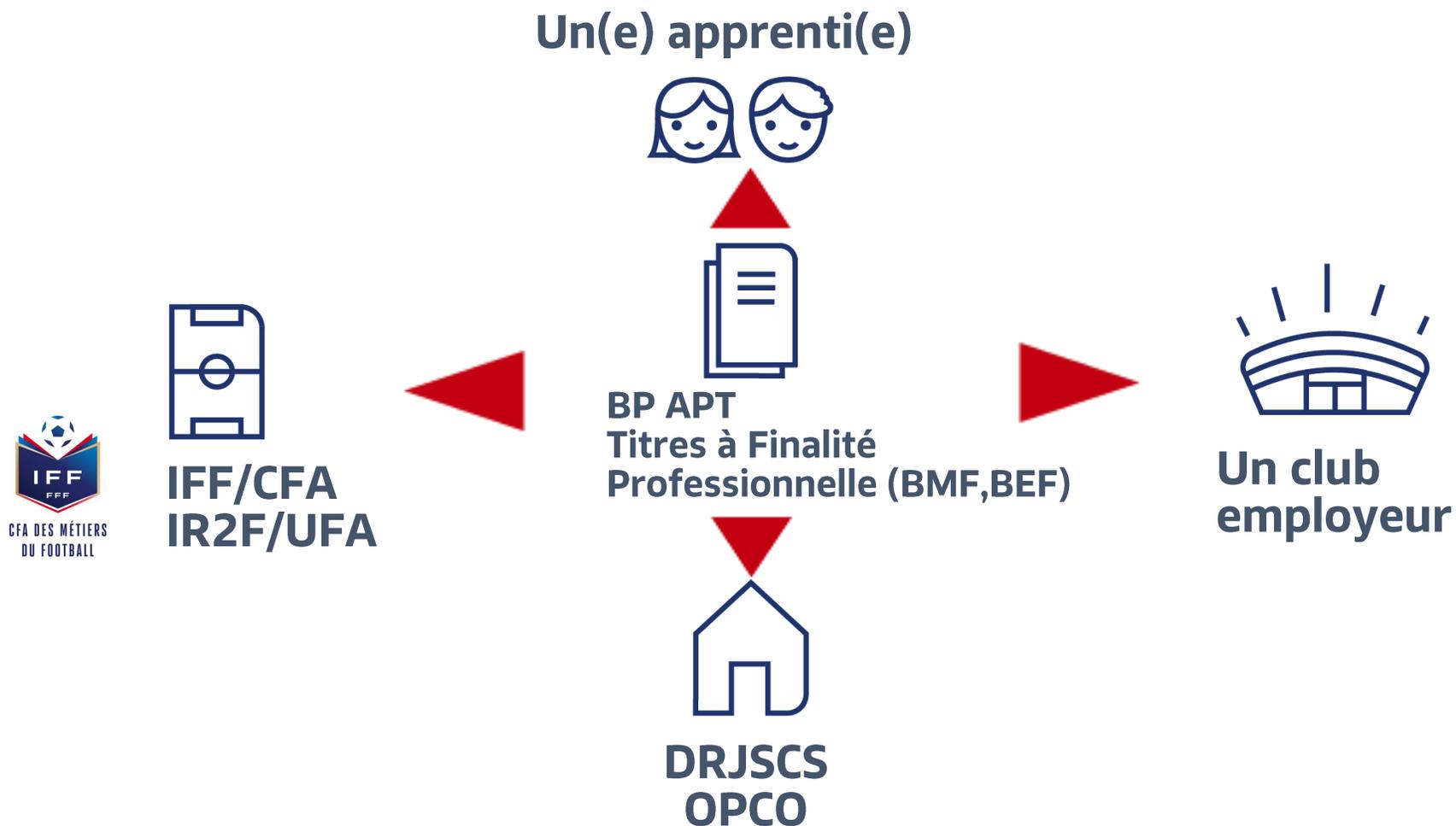
- Une Formation sportive (diplôme Etat)
 - Une bi-qualification sportive

• Un parcours de préformation sportive

- Un accompagnement dans l'emploi
- Une professionnalisation

4. Les autres dispositifs à destination des clubs

Zoom sur l'apprentissage



4. Les autres dispositifs à destination des clubs

Zoom sur l'apprentissage



Organisation de formation IR2F/UFA – IFF/CFA

- Accompagnement RH des apprentis et employeurs
- Enregistrement des contrats (CERFA)
- Suivi des conventions CFA/employeurs
- Suivi de l'employabilité
- Veille réglementaire sur le droit social

Plus d'informations :

 cfa.iff@fff.fr et 06 37 46 79 11

 <https://maformation.fff.fr/>



Club employeur

- Former un futur salarié et lui apprendre un métier qualifiant
- Intégrer un jeune à la vie et à la culture du club, le fidéliser au club
- Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement

Aides

- Aides au employeurs d'apprentis (4125 €/an)*
- Aide AFDAS financement des frais annexes
- Aide FAFA Formation
- Aide ANS

* Uniquement pour le BMF



Un(e) apprenti(e)

- Obtenir un diplôme qualifiant
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation
- Un emploi rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié 400 heures de formation

Rémunération

- 416 €/mois (- de 18 ans)
- 662 €/mois (de 18 ans à 20 ans)
- 825 €/mois (de 21 ans à 25 ans)
- 1557 €/mois (+ de 26 ans)

	APPRENTISSAGE	CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	SESAME	PARCOURS EMPLOI COMPETENCE	EMPLOI ANS	EMPLOI FAFA	SERVICE CIVIQUE
Publics visés	Jeunes de 16 à 30 ans	Jeunes de 16 à 30 ans	Jeunes de 16 à 25 ans	Eloignés du marché du travail	Tous publics prioritaires en 2021 – 26 ans	Tous publics	Jeunes de 16 à 25 ans / 30 ans si handicap
Type de contrat/nature de l'engagement	CDI ou CDD de 1 à 3 ans (4 ans si RQTH) avec formation obligatoire	CDI ou CDD de 6 à 12 mois (pouvant aller jusqu'à 24 mois dans certains cas)	Aide du ministère chargé des sports	CDI ou CDD (1 an renouvelable une fois)	Minimum CDI mi-temps CDI temps plein	Minimum CDI mi-temps	Contrat d'engagement (6 à 12 mois, 8 mois en moyenne)
Durée d'activité	Temps de travail de l'apprenti identique aux autres salariés de l'entreprise	Temps de travail identique aux autres salariés de l'entreprise, incluant le temps de formation	néant	Minimum de 20 heures hebdomadaires	De 17,50h à 35h hebdomadaires	De 17,50h à 35h hebdomadaires	24h minimum/semaine Maximum 48h de manière exceptionnelle (30h en moyenne)
Tutorat	Désignation d'un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise	Désignation d'un tuteur au sein de l'entreprise	néant	Tuteur au sein de la structure	néant	Un membre du Comité de Direction du club	Tuteur au sein de la structure
Modalités de suivi	Formation en centre de formation (CFA), tuteur en entreprise	Livret de suivi du salarié	Parcours de : Pré-qualification Formation, insertion	Entretien initial avec suivi périodique et un entretien de sortie par le prescripteur	Evaluation annuelle et pluriannuelle	Évaluation annuelle et pluriannuelle	Tutorat de mission, et tutorat d'avenir (3 points recommandés)
Rémunération/volet financier	416 €/mois (- de 18 ans) 662 €/mois (de 18 ans à 20 ans) 825 €/mois (de 21 ans à 25 ans) 1557 €/mois (+ de 26 ans)	Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initial	Pas de rémunération	45% du SMIC 65% (- 26 ans)	1294 €/net par mois sous SMC 3 de la CCNS	1733,70 € brut par mois sous SMC 3 de la CCNS	Environ 580€/mois versé au volontaire
Coût résiduel pour l'organisme	984 €/an (- de 18 ans) 3 936 €/an (de 18 ans à 20 ans) 5 964 €/an (de 21 ans à 25 ans) 15 096 €/an (+ de 26 ans)	4193€/an (-21 ans) 7006€/an (-26 ans) 10759 € (- 30 ans)	Pas de coût	CCNS SMC 1 15718 €/an	CCNS SMC 3 14735 €/an	CCNS SMC 3 14735 €/an	107,58€/mois de mission
Hauteur de la prise en charge de l'Etat	Aide aux Employeurs d'apprentis (4125€/an) <i>Dans le cadre du plan de relance : 5000€/apprenti mineur et 8000€/apprenti majeur jusqu'à Février 2021</i>	Dans le cadre du plan de relance : 8000€/contrat de professionnalisation	De 2000 à 4000 € selon le projet	5220 €/an aide PEC 4872 €/an aide allégement Fillon bas salaire	10000 €/an aide PSE pendant 3 ans 4102 €/an allégement Fillon	10000 € maximum par club, sur la base d'un seul emploi en CDI créé, renouvelable trois saisons et de façon dégressive	Cotisations sociales 473,04€ d'indemnité jeune 160€ /FCC 100€/mois de tutorat pour le club
Contacts utiles	CFA Métiers du sport IFF : cfa.iff@fff.fr	Pôle emploi, MLI, Votre DIRECCTE : http://direccte.gouv.fr/	Votre DRJSCS : http://drdjscs.gouv.fr/	Pôle emploi, MLI, Cap emploi, Conseils départementaux	Référents emploi de la DRJSCS et DDCCS-PP : http://drdjscs.gouv.fr/	m-langot@fff.fr m-benadon@fff.fr	DDCCS-PP www.service-civique.gouv.fr

05



Questions / Réponses



Posez vos questions dans l'onglet conversation afin que nous puissions y répondre à l'oral, pour donner l'information au plus grand nombre

